

Séance du 10 Mars 2017

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Louis MERCIER, Mme Véronique TRIBOULET, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER, Mme Odile VILLENEUVE, M. Franck BERCHEM.

Excusés : M. Jean-Guy GENESTE (pouvoir à M. Christian MOREAU) et M. Franck ROYER (pouvoir à Mme Carole FAYOLLE)

Madame Véronique TRIBOULET est désignée secrétaire de séance

En début de séance une minute de silence est observée en souvenir de Mme Bernadette KOWLESWSKI décédée récemment.

1/Le Conseil Municipal approuve par **11 Voix pour et une contre** le compte rendu de la séance du 9 décembre 2016.

2/Compte administratif 2016 de la commune : adopté par **11 voix pour**

Le Conseil Municipal

Réuni le sous la présidence de Monsieur Christian MOREAU, élu président de séance en application de l'article L121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur la compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame Carole FAYOLLE, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à monsieur Le Président de la présentation du compte administratif,

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats tels que définis au compte administratif :

Section de fonctionnement :

Recettes : 597847.67 excédent : 89 627,38

Dépenses : 508220.29

Section d'investissement :

Recettes : 291 620.86

Dépenses : 298 115,94 déficit : 6 495,08

3/ Compte administratif 2016 lotissement château des Mussets : **11 voix pour**

Le Conseil Municipal

Réuni le sous la présidence de Monsieur Christian MOREAU, élu président de séance en application de l'article L121-14 du Code Général des collectivités territoriales, délibérant sur la compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame Carole FAYOLLE, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives dudit exercice :

Donne acte à monsieur Le Président de la présentation du compte administratif,

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats tels que définis au compte administratif :

Section de fonctionnement :
Recettes : 88 589,94
Dépenses : 90 420,99 déficit : 1 831,05

Section d'investissement :

Recettes : 42 914,32
Dépenses : 42 914,32

4/ Compte de gestion 2016 Commune :

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Carole FAYOLLE, Maire de MAGNET, approuve le compte de gestion- Budget Commune- de Monsieur Dominique DE BACKERE dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

Ceux qui souhaitent le voir peuvent le consulter en Mairie.

13 Voix pour

5/ Compte de gestion Lotissement les mussets :

Le Conseil municipal , sous la présidence de Madame Carole FAYOLLE, Maire de MAGNET, approuve le compte de gestion- Budget lotissement les mussets- de Monsieur Dominique DE BACKERE dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif

13 voix pour

5/ Approbation du PADD

Madame Le maire présente le plan d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations du futur Plan local d'urbanisme. C'est un document simple et concis qui donne une information claire aux habitants concernant l'aménagement du territoire.

13 Voix pour

6 / Convention de gestion avec le Conseil Communautaire pour la compétence PLU :

L'unanimité le Conseil municipal approuve la proposition de confier à la commune la gestion de la procédure de révision du PLU. Autorise son maire à signer ladite convention.

7 / Maitrise d'ouvrage convention Magnet/VVA rue du château des Mussets : **ajourné**

8/ Convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux. : **ajourné**

9/ Convention constitutive de groupements de commandes en vue d'un marché de travaux de voirie et d'aménagement urbains :

10 Voix pour

1 Contre

2 Absentions

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie et d'aménagements urbains avec les Communes de St Germain Seuillet et Billy.

Sont désignés membres de la commune à ce groupement :

Titulaire : Monsieur Jean-Louis MERCIER

Suppléant : Monsieur Thierry MAROLLES

Pouvoir de décision à la commune de St Germain, 1 seul représentant pour chaque commune membre et 3 représentants commune de St Germain + présidence à Mme le maire de St Germain

10/RSM/ Fusion avec Seuillet et St Gerand le Puy

Afin de permettre une meilleure organisation les clubs de Magnet, Seuillet et St gerand le Puy travaillent déjà ensemble. La fusion des clubs est la prochaine étape.

Vote : 13 pour

Quid quand même, au niveau associatif, siège social ? Présidence ? Subvention ?

11/ Questions diverses

En réponse aux questions de M.SABATIER, Mme le Maire :

- *Peut-on avoir un compte rendu de la commission des finances ?*

Ce qui s'est dit en Conseil Municipal aujourd'hui sur la présentation de CA 2016 est le reflet exact de ce qui s'est dit en réunion de la commission des finances.

Pour rappel, pour la préparation du budget primitif (BP), le premier travail se fait dans toutes les commissions qui établissent une liste de travaux ou projets avec des devis, la commission des finances en discute et donne son avis en fonction des disponibilités, voit si les travaux sont réalisables ou pas et par ordre d'importance. Mais de toute façon les décisions sont présentées et validées (ou pas) en réunion du Conseil municipal.

- *Peut-on avoir un compte rendu de la réunion dans la semaine qui suit la réunion ?*

Possible si le secretariat a le temps de le taper

- *Est-il possible de faire un point de mi-mandat ?*

Oui dans l'été ou à la rentrée de septembre

- *Peut-on avoir un compte-rendu des réunions du jeudi Service commun à St Germain ?*

Lors de ces réunions seules les plannings des travaux des personnels techniques sont donnés (C MOREAU). La copie des plannings est désormais affichée au-dessus de vos casiers.

Lorsque les travaux imprévus sont à faire, il est fait un devis et l'aval nous est demandé systématiquement.

Information Mme le Maire :

- A la prochaine réunion seront donnés les plannings des tours de garde au bureau de vote pour les élections. Nous avons 3 personnes en moins (peut être voir avec des personnes autres que des conseillers)
- Pour les présidentielles, les bureaux de vote ferment à 19 H00, fermeture inchangée pour les autres élections. Soit 18h00.
 - o – Chaque conseiller va recevoir une clé pour pouvoir accéder au SAS et à leur casier même quand la mairie est fermée. Clé arrière seulement pour les adjoints (très chère) Alarme et digicode pour accès secretariat (seulement adjoints)
- Intervention de Stéphanie BOUTROUX
- *Souhaite faire part de son mal être en tant que conseillère municipale. Quel est le rôle d'un Conseiller ? Pourquoi un tel manque de communication au sein du Conseil ?*

Mme le Maire :

Rappel du rôle des Conseillers :

Les membres du CM sont répartis dans 5 commissions avec 5 présidents de commission. Chaque commission travaille sur un sujet et donne son avis, prépare les devis... Chaque commission peut et doit travailler sans Mme le Maire, elle ne peut pas obligatoirement être présente à toutes les réunions. Elle a bien conscience que la plupart des conseillers travaillent et c'est pour cela que les réunions ont lieu en fin

de journée. Le Conseiller ne doit pas attendre qu'on lui donne du travail , il peut et doit faire des propositions sur des projets (toutes les idées sont les bienvenues et elles se travaillent dans chaque commission lors des réunions), lorsque les travaux sont à prévoir celui ou celle qui est en charge des tâches, étudie les propositions les plus avantageuses, les priorités, fait faire les devis... Il a été définie des responsabilités secteur et / ou les tâches par élu, que cet(te) élu(e) se fasse un planning et n'attende pas que le président de la commission lui demande, et dès que son travail et/ou projet est fait, il ou elle le fait remonter à son président de commission qui prévoit une réunion et la commission en discute et voit si le projet et/ou les travaux ont réalisables. Il faut venir chercher l'information et ne pas attendre que l'information vienne à vous. Il vous a été demandé également à ce sujet de passer au moins une fois par semaine en mairie pour être informé et pouvoir faire remonter les informations quand on vous pose des questions. Je suis présente en mairie pratiquement tous les samedis matin que la Mairie soit ouverte au public ou pas.